

CIDEM

167 boulevard de la Villette
75010 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **CIDEM** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables retenues par votre Association pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Paris, le 22 mai 2026,

Pour **FERCO S.A.S**
Commissaire aux Comptes
Jean-Christophe FORESTIER
Commissaire aux Comptes Associé



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

CIDEM

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	185 090		185 090	128 700
Charges constatées d'avance				
Valeurs Mobilières de Placement	77 348		77 348	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	138 839		138 839	279 142
TOTAL ACTIF CIRCULANT	401 276		401 276	407 842
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	401 276		401 276	407 842

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

CIDEM

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	24 392	24 392
Total Fonds propres sans droit de reprise	24 392	24 392
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	15 000	15 000
Report à nouveau	29 453	15 425
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	16 669	14 029
Situation Nette (sous-total)	85 515	68 845
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	85 515	68 845
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	130 000	190 000
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	130 000	190 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	93 500	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	93 500	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 799	147 524
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	20 463	699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		773
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	92 262	148 996
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	401 276	407 842

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

CIDEM

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services		26
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	374 000	384 582
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	190 000	50 000
Autres produits	141	250
Total des produits d'exploitation (I)	564 141	434 857
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		607
Autres achats et charges externes	196 563	232 619
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 585	
Salaires	91 132	
Cotisations sociales	37 235	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	93 500	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	130 000	190 000
Autres charges	17	
Total des charges d'exploitations (II)	550 032	423 226
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 109	11 632

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

CIDEM

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations	3 080	3 079
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		17
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	3 080	3 096
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	3 080	3 096
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 189	14 728
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	520	699
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	567 221	437 953
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	550 552	423 925
EXCEDENT OU DEFICIT	16 669	14 029
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association

ANNEXE COMPTABLE

CIDEM

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 401 276€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 16 669€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat. Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du plan comptable général tel que modifié par les règlements ultérieurs de l'Autorité des normes comptables et notamment le règlement ANC n° 2022-06 applicable à compter du 1er janvier 2025 et les prescriptions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (PCG), il introduit notamment :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges
- une refonte de la nomenclature des comptes

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Le CIDEM, qui a fait du renforcement des valeurs démocratiques et citoyennes le cœur de ses activités, concentre aujourd'hui son action sur son centre de ressources qui repose sur trois axes :

La citoyenneté à l'école. Une citoyenneté active ne peut émerger sans, en amont, un effort de présentation, d'explication et d'appropriation de certains concepts clés. Dans cette perspective, le CIDEM propose un large panel d'outils pédagogiques adaptés, développés, notamment, dans le cadre des « Itinéraires de citoyenneté ». Ce dispositif innovant mis en place en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale permet à la fois une première approche et l'approfondissement des concepts démocratiques et citoyens via des thématiques comme le droit, la mémoire commune et partagée, l'Europe, le développement durable ou encore la lutte contre les discriminations, la démocratie. Ces itinéraires, s'intègrent dans les journées mondiales ou européennes d'actions civiques et ont pour but de rendre possible et attrayante une citoyenneté active.

La citoyenneté dans la cité. S'initier au jeu de la vie démocratique et en apprendre le fonctionnement et les rouages requièrent des outils aussi divers qu'adaptés. Ainsi, par des actions de participation, menées au contact direct des citoyens, à la vie de la commune ou de découverte de l'engagement associatif, le CIDEM entend apporter les éléments essentiels à un engagement démocratique éclairé.

La citoyenneté en Europe. La dimension européenne s'invite dans le débat citoyen de manière grandissante. Pour satisfaire ce besoin croissant d'informations et d'engagement sur un sujet complexe et récent, le CIDEM a su développer un large éventail d'outils d'information et de sensibilisation en vue de rapprocher les citoyens de l'Europe, encourager une participation active et mieux faire comprendre l'aventure historique unique qu'est la construction de l'UE. Dans cette dynamique, le CIDEM s'investit dans des projets citoyens à dimension européenne et développe des partenariats avec des associations européennes. Il est notamment membre fondateur du Forum Civique Européen



Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	24 392				24 392
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	15 000				15 000
Report à nouveau	15 425	14029			29 453
Excédent ou déficit de l'exercice	14 029	- 14029	16 669		16 669
Situation nette	68 846	-	16 669	-	85 514
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	68 846	-	16 669	-	85 514

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	16 669	14 029
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	16 669	14 029
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Informations sur les provisions pour risques et charges :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	93 500	-	93 500
Pour Charges	-		-	
TOTAUX	-	93 500	-	93 500

Information sur les fonds dédiés :

- Subventions :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations	Transfert	A la clôture	
			Montant global		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Commission européenne	60 000		187 000	60 000		0
Ministère des affaires étrangères	130 000		187 000	70 000		0
TOTAUX	190 000	-	347 000	- 130 000	-	-

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
<i>dont forfait Etat</i>	-	-
<i>dont forfait Région</i>	-	-
<i>dont forfait Département</i>	-	-
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	-	-
Subventions État	187 000	187 000
Subventions Région		
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupements de communes	-	-
Autres subventions d'exploitation	197 582	187 000
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	197 582	187 000
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	374 000	384 582
TOTAUX	374 000	384 582

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC
Mission de contrôle légal des comptes	5 160
Autres prestations	0
TOTAUX	5 160

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	0
TOTAL	2